



Belvaux/Sanem, le 11 septembre 2019

AVIS AU PUBLIC

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la demande suivante a été présentée en vue d'obtenir une autorisation:

Demandeur: **SOTEL RESEAU et Cie S.e.c.s.**
Objet: **reconstruction de pylônes et tronçon de ligne aérienne 220 kV (ligne Sotel-Aubange), Section BC de Bascharage, Commune de Kärjeng**
Classe: **I**
N° Dossier: **I/19/0368**

Le soussigné, Bourgmestre de la Commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **11 septembre 2019 au 26 septembre 2019 inclus**.

Le dossier en question est à la disposition du public au service écologique de la Commune de Sanem.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,

Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
le bourgmestre,

Georges Engel